

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE L'ÉRABLE
VILLE DE PLESSISVILLE

AVIS PUBLIC

AUX PERSONNES INTÉRESSÉES PAR L'ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT 022-25

AVIS PUBLIC est donné que le conseil municipal a adopté, lors de la séance ordinaire d'ajournement du 18 août 2025, le *Règlement 022-25 Relatif au droit de mutation*.

Ce règlement peut être consulté sur le site Internet de la municipalité au <https://plessisville.quebec/ma-ville/administration/reglementation-municipale> et au bureau de la soussignée aux heures normales de bureau.

PLESSISVILLE, ce 20 août 2025



CAROLINE GRÉGOIRE
Assistante greffière